Initiative pour l'Irrigation au Sahel

Projet d'Appui Régional à l'Initiative Irrigation au Sahel (PARIIS/SIIP)

TERMES DE REFERENCE DU PARTENAIRE STRATEGIQUE DU CILSS POUR LE PROCESSUS DE PLANIFICATION ET LES SERVICES AUX PRODUCTEURS - PSP

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION 3

II. DESCRIPTION DU PROJET 3

III. APPROCHE REGIONALE ET ROLE DU CILSS..... 4

IV. OBJET DES PRESTATIONS DE PARTENAIRE STRATEGIQUE..... 5

V. APPROCHE METHODOLOGIQUE 7

VI. PORTEE ET OBJECTIFS DES SERVICES REQUIS DU PS PLANIFICATION (PSP)..... 9

VII. RESULTATS ATTENDUS DE L'ACTION DU PSP.....10

VIII. TYPES DE PRODUITS ATTENDUS, ACTIVITES, ET INDICATEURS DE PERFORMANCE 11

IX. PHASAGE DE LA PRESTATION 13

X. COMPOSITION DE L'EQUIPE ET COMPETENCES REQUISES.....14

XI. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS 16

XII. CALENDRIER 17

XIII. COUT ET FINANCEMENT.....17

XIV. ANNEXES 17

ANNEXE 1 : DESCRIPTION DU PROJET .....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

ANNEXE 2 : ZONES D'INTERVENTION DU PROJET (ZIP) .....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

ANNEXE 4 : MECANISME GENERIQUE DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS D'IRRIGATIONERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

ANNEXE 5 : MECANISME DE GESTION DES CONNAISSANCES .....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

ANNEXE 6 : LISTE DES ACTEURS DU PROJET .....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

ANNEXE 7 : LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE (A COMPLETER).....32

ANNEXE 8 : INDICATEURS DE PERFORMANCE (PM) .....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Partie 1- TRONC COMMUN

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES A TOUS LES PS

I. Contexte et justification

1. Les six États du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad), réunis à Dakar le 31 Octobre 2013 lors de la Conférence de Haut Niveau sur l'irrigation au Sahel, ont convenu, dans une déclaration commune appelée la « Déclaration de Dakar », de combiner leurs efforts pour accroître le rythme et la qualité des investissements dans l'agriculture irriguée sur la base d'une approche participative et systémique de résolution des problèmes et de développement de solutions adaptées. Suite à cette conférence, les six pays ont mis en place avec leurs partenaires techniques et financiers et les acteurs de l'agriculture irriguée une « Task Force » pilotée par le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), chargée d'instruire un programme régional visant à appuyer les six États dans la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par la « Déclaration de Dakar »: l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel. Les orientations essentielles du programme envisagé ont été déclinées dans le document Cadre Stratégique pour l'Eau Agricole au Sahel (CSEAS) et son corollaire le Plan d'Action Régional (PAR) produit par la « Task Force ».

2. La Banque Mondiale a octroyé un financement à un projet régional porté par le CILSS et les six pays. Ce projet régional intitulé « Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel » (PARIIS, également connu sous l'acronyme SIIP1 en anglais) bénéficie d'un financement de l'IDA (« International Development Association ») à hauteur de 170 millions de dollars EU. Il vise à réunir les conditions nécessaires pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la Déclaration de Dakar en mettant en place les actions pour la réalisation des investissements dans le secteur de l'agriculture irriguée, leur performance et leur durabilité , prenant en compte différentes formes de maîtrise de l'eau pour l'agriculture identifiées dans le CSEAS.

3. Le PARIIS contribue à l'atteinte des objectifs d'investissement des programmes nationaux des six États concernés toutes sources de financements confondues, et propose des solutions pertinentes et diversifiées, adaptées aux contraintes du développement de l'irrigation au Sahel. Il cherche à mettre en place un cercle vertueux d'amélioration des performances du secteur, de meilleure évaluation de ces performances et de préparation de projets bancables intégrant les enseignements de ces évaluations grâce au partage des connaissances entre les pays sahéliens. Il met en œuvre des mécanismes et conditions de durabilité et de viabilité technique et financière des aménagements durant la phase d'exploitation et favorise la poursuite des investissements dans les Etats. Il doit également rechercher à faire levier sur l'investissement privé à tous les niveaux, en établissant un terrain favorable et en mobilisant les partenariats et appuis publics nécessaires. Il doit enfin assurer une coordination au niveau régional et le partage des connaissances par l'intermédiaire du CILSS.

II. Description sommaire du projet

4. L'Objectif de Développement du Projet consiste à améliorer la capacité des parties prenantes à développer et à gérer l'irrigation et à accroître les superficies irriguées en suivant une approche régionale basée sur les « solutions » dans les pays participants. Le projet visera à institutionnaliser les solutions d'irrigation élaborées par les six pays en vue d'assurer la capitalisation des connaissances acquises et garantir la durabilité de l'approche au-delà de la durée de vie du projet.

[1] SIIP est l'abréviation de l'anglais « Sahel Irrigation Initiative Support Project ».

5. Le projet comporte trois composantes :
   a. Composante A : Modernisation du cadre institutionnel ;
   b. Composante B : Financement de solutions d'investissement dans l'irrigation ;
   c. Composante C : Gestion de l'information et des connaissances et Coordination.

6. Une description plus détaillée du projet et des composantes est donnée en Annexe 1. Elle inclut la typologie des systèmes irrigués définie dans la « Déclaration de Dakar », basée sur cinq types d'irrigation, qui structurent l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel et les interventions du projet. Les zones d'intervention du projet dans les six pays concernés sont données en Annexe 3. Le Document d'évaluation du projet en version anglaise et française se trouve sur le Site du CILSS www.cilss.int

7. Le projet repose sur la notion de développement de solutions d'irrigation. L'objectif est de doter les six pays, d'ici la fin du projet, d'un ensemble complet de solutions robustes pour les cinq types de systèmes d'irrigation définie dans le cadre de l'Initiative Irrigation au Sahel, ainsi que des capacités pour les déployer à l'échelle. Le concept de « solutions d'irrigation » repose sur la reconnaissance du caractère multidimensionnel des réponses à apporter aux enjeux du développement de l'irrigation. Elles supposent à la fois :

- l'existence d'un cadre institutionnel et de gouvernance clarifié,
- une planification pertinente prenant en compte les conditions préexistantes de l'environnement : l'irrigation doit répondre à un besoin local et être en mesure d'apporter une plus-value
- une conception technique des systèmes d'irrigation et des mécanismes financiers adaptés dans chaque solution pour l'investissement mais aussi pour l'exploitation et la maintenance,
- un accompagnement sous la forme : de programmes de renforcement de capacité, d'appuis à l'amélioration du processus de planification du développement local de l'irrigation qui prennent en compte : la gestion des ressources en eau et en terre, la sécurisation du foncier, la mise en place de systèmes de production performants et susceptibles de s'insérer aux marchés et le développement de services et d'infrastructures d'appui aux producteurs.

A titre indicatif, le contenu d'une solution d'irrigation est donné en Annexe 3.

8. Le projet prévoit la mise en œuvre effective de solutions d'irrigation au niveau des pays à travers la réalisation de sous-projets par la mobilisation coordonnée des porteurs de projets, d'opérateurs de terrain (notamment les Opérateurs de Planification et de Développement Local-OPDL, les Opérateurs de Solution d'Irrigation- OSI ….), de services de l'état et d'organisations locales concernées. Au niveau régional, le CILSS, appuiera les processus à l'œuvre et les acteurs qui les mettent en œuvre au niveau des sous-projets et des territoires dans lesquels ils se trouvent. Ce mécanisme est présenté en Annexe 4. un dispositif de gestion des connaissances sera mis en place par le CILSS afin de favoriser la capitalisation, le partage, la diffusion et la dissémination des connaissances. Ce dispositif est présenté en Annexe 5.

9. (NB **: toutes les annexes sont parties intégrantes des présents termes de référence**).

III. Approche régionale et Rôle du CILSS

10. Les pays du Sahel ont en commun beaucoup de caractéristiques économiques, agro-écologiques et sociales et présentent un vaste potentiel d'économies d'échelle et de transfert de connaissances pour le développement de solutions d'irrigation adaptées à la région. Pour développer ce potentiel, le PARIIS propose une approche régionale structurée autour d'un opérateur – le CILSS – mandaté par les six pays parties prenantes pour assurer la coordination régionale, les échanges, les informations, le plaidoyer, la formation et la mise à disposition d'appuis techniques spécifiques permettant d'activer et de soutenir les économies d'échelle, les transferts de connaissances dans les pays et faciliter l'adoption et la mise en œuvre des réponses consensuelles et efficaces aux difficultés de mise en œuvre.

11. Le CILSS se chargera principalement de :

a. Coordonner le processus de planification annuelle du projet avec les six pays afin d'assurer la cohérence entre les activités aux niveaux régional et national.
b. Suivre la mise en œuvre de l'ensemble du projet à travers un système de suivi & évaluation régional lié aux systèmes de suivi-évaluation nationaux. Ce suivi évaluation régional de l'ensemble du projet permettra au CILSS d'informer régulièrement les parties prenantes sur les résultats atteints, et d'identifier les difficultés de mise en œuvre du projet et les décisions et actions opérationnelles à prendre en vue de les résorber.
c. Prendre des décisions stratégiques sur les questions de mise en œuvre liées à plus d'un seul pays.
d. Le cas échéant, proposer des mises à jour des documents et instruments de projets communs afin de faciliter la mise en œuvre du projet.
e. Fournir une assistance technique aux pays sur les composantes A et B du projet par le biais de son staff technique, de la mobilisation de partenaires stratégiques et d'un groupe d'experts individuels de haut niveau mobilisés selon les besoins et à la demande des pays.
f. Mettre en œuvre des activités de gestion des connaissances au niveau de la Composante C, y compris la facilitation de groupes de partage des connaissances régionaux, l'administration d'un système d'information et de suivi sur l'eau et l'irrigation, le réseautage régional et international, et la coordination et la mise en œuvre d'activités de recherche-action.
g. Mettre en place une stratégie de communication et mettre en œuvre avec ses partenaires régionaux des activités de plaidoyer pour le projet et pour le secteur de l'irrigation dans son ensemble.
h. Assurer la mise en œuvre de toutes rencontres régionales entrant dans le cadre de la supervision et des prises de décision collectives.
i. Superviser les audits (approbation des audits annuels, supervision du suivi des recommandations du rapport d'audit annuel présenté par les pays).

12. Le recours par le CILSS aux services des Partenaires Stratégiques (PS) vise à mobiliser au bénéfice des six pays, une assistance technique hautement qualifiée pour le développement des solutions d'irrigations mises en œuvre dans les pays et pour le renforcement des capacités des acteurs en matière de planification de l'irrigation et de mise en œuvre des solutions identifiées. .

13. Dans le cadre du PARIIS, le CILSS se propose de recourir aux services de quatre PS :
a. PS planification ;
b. PS solutions d'irrigation de types 1 et 3 (irrigation en maîtrise partielle ou totale en gestion par les communautés) ;
c. PS solutions d'irrigation de type 2 (irrigation individuelle privée) ;
d. PS solutions d'irrigation de types 4 et 5 (grands aménagements publics ou en partenariat public privé).

IV. Objet des Prestations de Partenaire Stratégique

14. Les PS sont des organisations de renommée internationale ayant une expérience reconnue au Sahel et capables d'apporter un appui de haut niveau dans la mise en œuvre de solutions d'irrigation ou d'activités associées à ces solutions au niveau des pays couverts par le PARIIS. Ils doivent contribuer à renforcer les capacités du CILSS à capitaliser, valoriser et dupliquer les résultats dans le cadre d'une stratégie visant à appuyer dans la durée la région sahélienne en matière de gestion de l'eau agricole ;

15. Les PS travailleront sous la supervision directe de la coordination régionale du Projet basée au Secrétariat exécutif du CILSS en étroite collaboration avec l'ensemble du système CILSS incluant le Secrétariat Exécutif à Ouagadougou, le Centre Régional Agrhymet (CRA) à Niamey et l'Institut du Sahel (INSAH) à Bamako, pour la mise en œuvre des responsabilités qui leur seront confiées ;

16. L'action des PS s'inscrit dans le respect des politiques nationales et contribue ainsi à la mise en œuvre des stratégies nationales, des réglementations existantes et des réformes actées par les pays en matière de développement de l'irrigation dans tous ces aspects, et le cas échéant à des recommandations pour leur application. Le rôle essentiel des PS est d'apporter une assistance technique aux Unités de Gestion des Projets pays (UGP) et de s'assurer du renforcement des capacités des acteurs. Ceci à travers les fonctions principales suivantes : i) L'appui conseils aux acteurs et aux structures visant à faciliter la mise en œuvre des activités du PARIIS sur la base de l'expérience du PS mais aussi des analyses et des outils qu'il développera dans le cadre de sa prestation; (ii) La fonction de capitalisation : visant à documenter les solutions d'irrigation, les bonnes pratiques et les mettre à la disposition des acteurs et structures de terrain ;(iii) l'appui au Suivi et au contrôle de qualité visant à faire des propositions d'amélioration les cas échéants dans la planification et dans la mise en œuvre des sous projets , (iv) la formation visant à former les acteurs impliqués dans la mise en œuvre et le contrôle de la mise en œuvre des solutions d'irrigation;(v) l'appui au CILSS en vue de renforcer ses capacités à jouer son rôle de fournitures de services aux pays du Sahel sur la thématique de l'eau agricole (appui à l 'institutionnalisation des solutions, à leur dissémination, au plaidoyer et à la mobilisation de ressources financières pour le secteur …).

17. Dans ce cadre, les missions des PS seront de :

a. S'assurer au niveau des pays que les solutions d'irrigation et les activités de planification qui y sont associées, sont basées sur les bonnes pratiques identifiées dans les pays et sont mises en œuvre de manière à générer les résultats escomptés. Les PS devront évaluer et documenter ce processus ;

b. Apporter les appuis nécessaires aux pays pour que ceux-ci disposent des outils, des méthodologies et des compétences requises pour la mise en œuvre des activités de planification dans le cadre de la composante A, de mise en œuvre des solutions d'irrigation dans le cadre de la composante B, et d'animation des plateformes de gestion de connaissances nationales dans le cadre de la composante C, avec le niveau de performance voulu ;

c. Produire et de tenir à jour dans chaque pays au niveau de chaque UGP, un classeur relatif aux outils, guides, procédures et plan de formations afférents à son domaine d'intervention. Le classeur précisera notamment le processus détaillé à suivre et le rôle de chaque acteur dans ce processus pour aboutir au résultat escompté dans chacun des domaines d'intervention. Ce classeur sera mis à jour régulièrement. Il prendra en compte les éléments du manuel de mise en œuvre du projet, qui sera lui-même ajusté en tant que de besoin (sous réserve de validation par le Comité de Pilotage du projet et par la Banque Mondiale). Une première version du classeur sera établie, sur la base des informations disponibles et de l'expérience du PS, trois mois après le démarrage des prestations. Les changements apportés à chaque classeur seront listés et décrits dans les rapports semestriels d'activité ;

d. Contribuer, chacun pour ce qui le concerne, à l'animation de la plateforme d'échanges des connaissances mise en place par le CILSS. En particulier, les méthodologies et outils ci-dessus mentionnés au paragraphe 18, seront développés en Co-construction avec des groupes de partage des connaissances au niveau régional et national (voir Annexe 5). Les PS apporteront à ces groupes les appuis méthodologiques nécessaires ;

e. Former les différents intervenants du PARIIS en charge des composantes A et B dans les pays et, au-delà, contribuer à mettre en place des programmes de formation permettant à de nouveaux intervenants sur de futurs projets d'acquérir les compétences permettant de mettre en œuvre les solutions retenues à une plus grande échelle. Ils travailleront pour cela avec des acteurs de la formation professionnelle dans les pays et/ou contribueront à développer des formations en lien avec le CILSS et son centre d'excellence pour la formation, le Centre Régional Agrhymet (CRA) ;

f. Appuyer le CILSS à la diffusion effective et rapide dans l'ensemble de six pays des processus de mise en œuvre performants relevés et capitalisés, dans le cadre du dispositif de gestion de connaissances prévu à cet effet ;

g. Contribuer au plaidoyer conduit par le CILSS en faveur de l'institutionnalisation des solutions d'irrigation et du financement des investissements pour la gestion de l'eau agricole au Sahel. Cet appui pourra se

faire sous forme de recommandations visant à améliorer la pertinence des politiques publiques ayant trait au développement de l'irrigation et des aspects associés (Gestion des ressources en eau, gestion foncière, les services aux irrigants, les solutions techniques adaptées ….) ;

h. Veiller en particulier à la prise en compte, dans toutes les activités qu'ils appuient et dans tous les documents qu'ils établissent, ainsi que dans les formations qu'ils conçoivent, des instruments de sauvegarde environnementale et sociale du projet adoptés par chacun des pays participants, nommément le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), le cadre de politique de réinstallation (CPR), et le plan de gestion des pestes et pesticides (PGPP) ;

i. Appuyer le rapportage des résultats et diverses réflexions sur toutes questions relevant de son domaine dans la mise en œuvre générale du projet.

18. Les PS collaboreront avec une diversité d'acteurs en fonction de leurs différents champs d'intervention. Une liste indicative des acteurs est présentée en annexe 6.

Schéma général de mise en œuvre du projet

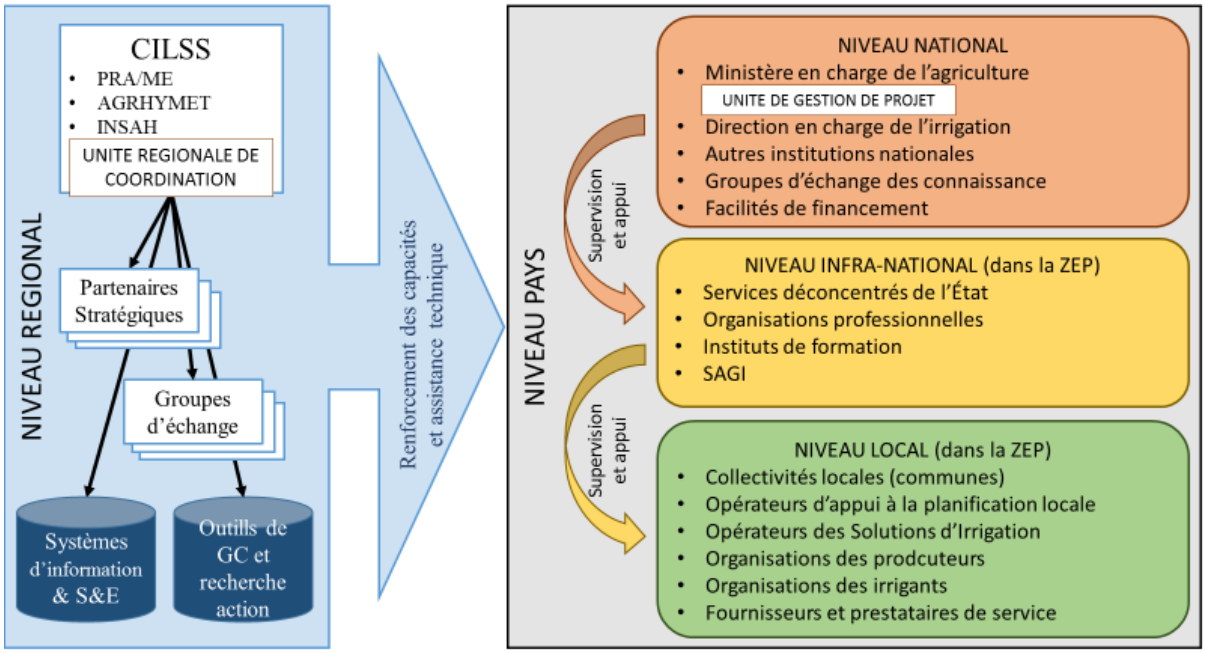

V. APPROCHE METHODOLOGIQUE

19. L'approche méthodologique globale repartie l'intervention du PS en trois phases avec des activités indicatives qui seront précisées dans les offres techniques des PS et ajustés au démarrage avec les pays :

- Phase initiale : elle a pour objectif d'appuyer les équipes à définir les éléments essentiels liées au démarrage et à la mise en œuvre du projet, sur la base d'une analyse du contexte ; ce sera une phase essentiellement de diagnostics spécifiques, de capitalisation d'outils, ou de connaissances existants et d'appui-conseils sur la programmation des activités. Des formations initiales pour des acteurs intermédiaires peuvent déjà être programmées à cette phase selon les pays. Le focus sera fait sur des zones pilotes identifiées par les UGP à cet effet. Cette phase durera six (6) mois ;
- Phase de consolidation : l'objectif est de renforcer les capacités des acteurs et structures par la formation en accompagnement de la mise en œuvre (l'UGP, les opérateurs de planification et de solutions d'irrigation, les structures de suivi). Elle durera douze (12) mois ;
- Phase de transfert et institutionnalisation des résultats : Elle devra permettre de poursuivre le contrôle qualité des outils et processus engagés dans les Zones d'Intervention (ZI). Dans cette phase, les

processus d'autoévaluation initiés par les UGP au niveau des ZI seront fortement appuyés, suivis et documentés par le PS en lien avec l'UGP. Sur la base des résultats constatés, les conditions optimum de durabilité et de mise à l'échelle des solutions ainsi que la prise en compte des leçons et/ou des bonnes pratiques dans les politiques et stratégies d'irrigations nationales et régionales seront analysées et documentés. Cette phase devra permettre de renforcer les actions de capitalisation / dissémination/plaidoyer et des échanges de connaissances autour des solutions d'irrigations. elle durera dix-huit (18) mois. Moins intensive en termes de présence des experts du PS, la phase de transfert pourra éventuellement être prolongée, à la demande du CILSS et sur accord de la Banque Mondiale, si des besoins de consolidation complémentaires éventuels sont jugés pertinents par des pays et par le CILSS ;

20. Les durées des phases sont indicatives, en pratique un certain recouvrement pourra être observé entre elles. Cependant, les offres techniques préciseront les méthodologies développées par le PS en vue d'atteindre les résultats escomptés de sa mission, sur la base des 3 phases et sur les indications globales communes à tous les PS ci-dessus mentionnées. Les méthodologies devront se fonder sur des instruments, méthodes déjà utilisés avec succès par les PS et qu'il convient de décrire.

21. Les TDR définissent les cadres globaux de résultats escomptés des PS et des types de produits associés à son action

22. En termes d'activités terrain, le PS interviendra au stade de la phase initiale sur une ou des zones pilotes qui seront proposés par les pays au stade des négociations ;

23. L'offre technique du PS contiendra une proposition indicative de plans de travail par phase, assortis des moyens mobilisés à cet effet. Les choix finaux des activités et leurs détails notamment pour la phase initiale seront adaptés à l'environnement du projet au démarrage de la mission en lien avec le CILSS et les pays. Ceci fera l'objet de discussions préalables entre le CILSS et le PPS lors des négociations et ils seront validés à l'acceptation du rapport de démarrage. Les plans de travail des autres phases seront ajustés et validés au démarrage de chacune des phases.

24. Le PS réalisera des missions dans chacun des six pays au moins deux fois par an pendant la phase de consolidation. Le niveau de présence effective du PS dans les pays sera dûment justifié dans la proposition technique et pourra être ajusté en cours de projet selon les besoins propres aux pays.

25. Un séminaire de lancement du projet sera organisé par le CILSS avec tous ses partenaires stratégiques dès que les contrats de ces derniers auront été tous signés. Ce séminaire d'une durée d'une semaine et localisé à Ouagadougou, permettra de coordonner les activités des PS dans les pays, notamment pendant la phase initiale. Des réunions de coordination biannuelles (deux fois par an) localisées dans l'un des six pays auront ensuite lieu pendant la durée du contrat des PS. Les PS doivent inclure dans leur proposition technique et financière leur participation au séminaire et aux réunions de coordination avec le personnel requis ;

26. Le premier rapport semestriel fera l'objet d'une validation préalable du format de rapport par le CILSS et la Banque Mondiale. Les autres rapports donneront un état d'avancement des prestations du PS et des résultats atteints au cours de toute la durée rapportée, le dernier rapport sera complété par un rapport de fin de mission donnant une vue d'ensemble des prestations du PS, les résultats obtenus ainsi que des recommandations pour la suite du projet.

27. Le PS prendra également en compte en tant que de besoin les indicateurs pertinents relevant des instruments de sauvegarde du projet adoptés par les pays (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, Cadre de Politique de Réinstallation et Plan de Lutte Antiparasitaire.

Partie 2-DISPOSITIONS SPECIFIQUES APPLICABLES AU PS PLANIFICATION-PSP

VI. Portée et Objectifs des Services Requis du PS Planification (PSP)

6.1. Objectifs opérationnels

28. Les services d'un Partenaire Stratégique du CILSS pour appuyer le processus de planification et le renforcement des services aux producteurs (ci-après dénommé « PS Planification » ou « PSP ») seront requis pour fournir l'assistance technique, y compris la formation, sur les aspects suivants du projet) :

- Dans le cadre de la composante A et en lien avec la Composante B : l'appui à la planification locale du développement de l'irrigation, prenant en compte (i) l'appui au renforcement des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau dans le cadre des processus nationaux, (ii) l'analyse des systèmes de production et de leur insertion au marché ; et (iii) l'appui à la planification des activités de la composante B ;
- Dans le cadre de la composante B : l'appui conseils au développement et à la gestion d'infrastructures de service aux producteurs permettant de faciliter l'écoulement des productions irriguées (conditions garantissant une exploitation agricole efficace et une valorisation des productions irriguées, entrepôts, centres multiservices par exemples…) ;
- Dans le cadre de la composante C, l'appui à toutes les activités de capitalisation, aux dispositifs de recueil, gestion et de diffusion des connaissances, de formation et de mise en place de dispositifs de formation, du plaidoyer et de la communication sur la base des résultats des objectifs (a) et (b).

6.2. Bénéficiaires directs des services du PSP

29. Le PSP appuiera directement l'UGP et l 'URCP pour toute assistance et conseils en matière de planification. A ce titre et en lien avec l' UGP et de l'URCP, il pourra interagir avec tous les acteurs du projets y compris les structures des collectivités locales chargées de la gestion de l'eau et du foncier dans la zone d'influence du projet (notamment les commissions foncières ou équivalentes, les commissions locales de l'eau ou équivalentes …) . L'appui du PS touchera plus spécifiquement les acteurs suivants :

- Les Opérateurs de Planification du Développement Local (OPDL) recrutés par le projet pour conduire le processus de planification avec les acteurs sur le terrain ;
- Les Opérateurs de Solution d'Irrigation (OSI) dont le champ d'action inclut les sites où seront développés les sous-projets d'irrigation ;
- Les structures chargées du suivi de la mise en œuvre des sous projets notamment les services nationaux centraux et déconcentrés de l'État, les organisations professionnelles agricoles, les chambres d'agriculture, et les SAGI les cas échéants, dont la liste sera fournie dans les zones d'influence du projet;
- Les membres des groupes de gestion et partage des connaissances ;

- L'UGP à qui il apportera son appui pour la prise en compte des questions foncières et de gestion des ressources en eau, notamment en termes de prévention et de résolution des conflits, ainsi que des problématiques des systèmes de production et d'accès au marché, dans l'instruction des sous-projets d'irrigation;
- Le CILSS et l 'URCP en termes d'appui au suivi terrain, au processus de capitalisation, et à la gestion des connaissances liés à la planification…

6.3. Relations avec les autres partenaires stratégiques

30. Le PSP travaillera en étroite collaboration avec les autres PS en charge d'appuyer la mise en œuvre des solutions dans la Composante B en vue d'établir le lien entre celles-ci et les questions de planification. En effet, la conception des solutions d'irrigation tiendra compte des travaux du PS planification pour intégrer les résultats obtenus dans les domaines de la planification des investissements, de la gestion du foncier et des ressources en eau, l'analyse des systèmes de production et de leur insertion au marché.

6.4. Nature de la prestation du PSP

31. L'appui fourni par le PSP vise spécifiquement l'amélioration des processus de planification/ programmation et les services aux irrigants. Les formes que prendront cet appui est commun à tous les PS et les champs d'action sont décrits au chapitre IV.

32. Concernant plus spécifiquement la facilitation des groupe de gestion et de partage des connaissances, Le PSP appuiera ces groupes au sein de chaque pays et au niveau régional sur les thématiques suivantes : gestion du foncier irrigué, gestion des ressources en eau au niveau local, analyse des systèmes de production, accès au marché pour les produits de l'agriculture irriguée. Des propositions seront faites dans l'offre technique du PSP concernant l'architecture de ces groupes et la consistance de leurs travaux.

33. Au niveau régional, le PSP appuiera le CILSS pour la production de connaissances et de recommandations visant à améliorer la pertinence des politiques publiques ayant trait à la planification du développement de l'irrigation et des aspects associés

VII. Résultats attendus de l'action du PSP

34. Il est escompté qu'à la fin des prestations, les six pays disposent de capacités et des outils pédagogiques et méthodologiques permettant l'adoption, la mise en œuvre d'approches de planification améliorées pour le développement de l'irrigation au Sahel et des services aux irrigants adaptés à chaque solution d'irrigation en tenant compte de l'environnement existant. Ces capacités de formation et outils auront été développés sur une base d'échanges régionaux suivant un processus de CO-construction avec les acteurs, ils auront été testés dans des zones pilotes de taille significative et auront fait l'objet d'un début de généralisation incluant leur adoption formelle par les ministères concernés et leur utilisation par des projets en cours ou en préparation ;

35. Il est également escompté que l'action du PS améliore concrètement la capitalisation et le partage des connaissances, ainsi que le plaidoyer et la communication, au niveau régional par la mise à dispositions d'outils et de documents techniques;

36. Le PS n'est pas redevable seul des résultats globaux du tableau des résultats du projet (annexe 1) ni de certains résultats intermédiaires. mais son action y participe et contribue à améliorer les solutions d'irrigation notamment dans leurs aspects de planification et de services adaptés aux irrigants. En tant que tel, son action atteint des résultats spécifiques directs, contribuant aux résultats globaux du projet ;

37. En termes de résultats directs, le PSP contribue à améliorer les différents systèmes de gestion locale de l'eau et du foncier, les processus de planification et les services adaptés aux irriguant par son action de

diagnostics, d'analyse, de conseils, de suivi, de capitalisation, d'échanges, de formation, et de mise à dispositions d'outils. Les résultats attendus des prestations du PS planification notamment la qualité des produits et celle du processus par lequel ils peuvent améliorer les performances visées ainsi que l'appréciation des acteurs concernés sont résumés dans le tableau ci-dessous. Ce tableau indique les critères d'appréciation des indicateurs à préciser dans le rapport de démarrage.

Tableau 1 : Résultats attendus du PS Planification

Résultats escomptés de l 'action du PS	Indicateurs de résultats	Critère d'appréciation de l'indicateur
Les systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau (instruments/instances) et leur processus disposent d'outils et d'appui méthodologiques contribuant à améliorer leurs performances	Taux de satisfaction des structures de gestion de l'eau et du foncier sur les outils formations et conseils d'améliorations apportées ; Nombre d'instrument locaux de gestion du foncier et de l'eau améliorés ; Nombre de processus participatifs de gestion du foncier et de l'eau intégrés dans la planification locale des investissements, et conduits avec l'appui du PS.	La contribution du PSP à l'amélioration des systèmes de gestions de l'eau et du foncier, au service aux irrigants adaptés, aux différentes formations des formateurs, à l'appui conseil à la planification et à la gestion des connaissances, sera mesurée selon des critères à définir de commun accord et consignés dans le rapport de démarrage de la mission. Les cibles des différents indicateurs seront également fixées précisée en lien avec les Pays ; une grille d'évaluation sera préparée et convenue avec le PS
Les acteurs sont appuyés dans le processus de planification des sous projets pour y prendre en compte des services d'appui et des infrastructures de soutien aux agriculteurs appropriés et validés par eux.	Taux de satisfaction des acteurs par rapport aux services proposés et aux formations données	
Les acteurs sont appuyés dans le processus de planification pour y prendre en compte l'environnement existant et les leçons tirées des bonnes pratiques et expériences capitalisées	Taux de satisfaction des acteurs appuyés par des outils et conseils (porteurs de sous projets, UGP, OPDL, OSI) ; Taux de satisfaction des formateurs formés	
Les actions d'appui à la gestion des connaissances (capitalisation, partage, dissémination), permettent un renforcement des capacités de planification du développement de l'irrigation, de plaidoyer et de communication aux différents niveaux d'intervention (régional et nationaux)	Nombre de groupes de partage et gestion de connaissance animés et renforcés sur les différents aspects de la planification du développement de l'irrigation avec l'appui et la facilitation du PS ; Nombre de produits (outils méthodologiques et pédagogiques, documents, notes de plaidoyer, …) réalisés par le PS, capitalisés et, approuvés par le CILSS et les Etats, et diffusés ou disséminés auprès de l'ensemble des acteurs du développement de l'irrigation au Sahel.	

VIII. Types de Produits attendus,

38. Les produits attendus de l'activité du PS doivent lui permettre d'atteindre son objectif d'assistance défini par les résultats attendus de sa prestation. Ils sont de plusieurs types liés : (i) à la capitalisation ; (ii) à la production d'outils documentés et de conseils structurés ; (iii) à la formation des formateurs et acteurs indirects (OPDL, OSI …) ; (iv) aux conseils et (v) à l'animation des groupes de partage de connaissances. Le tableau ci-dessous indique ces produits.

39.. Les quantifications plus détaillés de ces produits seront fonction des situations terrains dont une première se fera dans le rapport de démarrage.

40. Les produits et résultats de l'action du PSP seront répertoriés dans les rapports d'activités semestriels que le PS fournira, incluant un rapport synthétique décrivant l'avancement, l'atteinte des résultats, les problèmes rencontrés, les recommandations établies, les annexes détaillées. les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'activité du PSP seront présentés sous forme de tableaux.

41. Les annexes contiendront de façon globale les comptes rendus de suivi et difficultés rencontres, la liste des acteurs rencontrés, le rapport financier, le rappel du plan de travail et le budget, le plan de travail et le budget du semestre suivant, l'état d'avancement du classeur outils….et tout autre document jugé utile.

Tableau 2 indicatif des types de produits attendus

Types de Produits attendus et consignés dans les rapports d'activités	**Indicateurs de produits**	**Activités principales à développer par le PS**
Rapports d'analyse et synthèses	Nombre	Diagnostic et analyse
Outils, guides méthodologiques, notes techniques, dispositions pratiques et plans de formations, classeurs pays,	Nombre d'outils, guides les services Nombre d'approches innovantes capitalisées	Capitalisation
Formateurs formés	Nombre	Formation
Cahier des charges / TDR pour Opérateurs ; Grille de sélection des zones d'intervention Rapport d'évaluation des capacités des opérateurs comprenant la liste des opérateurs (OPDL), note de transmission, rapportage des résultats ;	Nombre d'outils et de notes techniques en appui à l'UGP Nombre et qualité des recommandations	Conseils et appuis techniques
Rapport de suivi et d'évaluation, notes techniques et recommandations diverses …	Nombre de rapport de suivi	Suivi et évaluation
Rapport d'animation des groupes d'échange des connaissances,	Agenda détaillé des réunions, documents de facilitation, Nombre de CR des rencontres des groupes et autres réunions ; Nombre de personnes participants aux échanges (dont % de femmes)	Appuis au processus de Gestion des connaissances et plaidoyer
Outils de plaidoyers produits et mis à la disposition du CILSS et des Etats :	Nombre et qualités d'outils de plaidoyers produits et mis à la disposition du CILSS et les Etats (Fiches de projet ; fiches techniques de communications et d'ateliers techniques, Policies briefs, Fiche de succèss stories, potentiel et des modalités de changement d'échelle et de l'institutionnalisation des bonnes pratiques ; informations documentés sur les financements et ou cofinancements possibles	Appui au plaidoyer

IX. Phasage de la prestation

9.1. Phase Initiale

- **Programmation des activités pendant la phase initiale**

42. La phase initiale est primordiale car elle doit permettre de fixer les paramètres d'intervention du projet en matière de planification dans les pays durant les premières années du projet. En effet, chaque pays doit prendre en compte, dès le démarrage du projet et dans toute la mesure du possible, les bonnes pratiques identifiées dans les autres pays et documentées par le PS. A cette fin, le PS visitera obligatoirement les six pays au moins une fois durant la phase initiale. Il produira une évaluation comparative des atouts et difficultés des pays par rapport au processus de planification et de mise en œuvre. Le PS apportera les éclairages dont il dispose sur la base de ses propres expériences sur le travail d'identification des zones d'intervention du projet et d'évaluation des capacités locales de mise en œuvre déjà effectué par les pays dans le cadre de la préparation du projet. Il effectuera les analyses et diagnostics prévus dans les zones d'intervention pilotes sélectionnées par les pays afin de déterminer les outils à élaborer et les besoins de renforcement des capacités, notamment en termes de formation et d'échanges pour les acteurs de terrain.

- **Tâches et produits indicatifs pendant la phase initiale**

43. Les tâches et produits spécifiques de la phase initiale sont décrits dans le tableau suivant : L'offre technique des candidats devra détailler ces tâches, en préciser la chronologie et émettre des suggestions pour leur mise en œuvre.

Tableau 3 : produits et taches phase initiale

Tâches	Produits
Appui au CILSS et aux pays pour la constitution des groupes d'échange des connaissances relatifs à la gestion du foncier, à la gestion des ressources en eau, et à l'amélioration des systèmes de production	Proposition d'organisation des groupes de partage des connaissances, guide méthodologique, suggestions d'agenda pour les premières réunions (NB : les UGP proposeront les listes de participants qui seront discutées avec le PS)
Définition des activités d'appui, de suivi et de supervision par les services déconcentrés de l'État et organisations professionnelles type Chambres régionales d'agriculture	Convention pour services d'appui & suivi Mise en œuvre programme de formation initiale des services d'encadrement couvrant les activités des 18 premiers mois du projet dans les pays (rapports de formation
Appui au processus de sélection des zones d'intervention	Grille de sélection des zones d'intervention
Définition des prestations des Opérateurs de Planification du Développement Local (OPDL ou Assimilés)	Cahier des charges / TDR pour Opérateurs terrain ajustés au contexte de chaque pays
Identification des besoins en prestataires de services (institutions de financement, réparateurs, comptabilité / gestion etc.)	Caractérisation des besoins en prestataires de service Programme de formation initiale des acteurs
Évaluation des capacités des acteurs dans les pays pour les zones d'intervention sélectionnées	Rapport d'évaluation des capacités
Appui initial à sélection des Opérateurs (processus de qualification)	Liste Opérateurs terrain pré-qualifiés par pays / zone d'intervention
Renforcement initial des capacités des Opérateurs de terrain et des prestataires (formations et visites d'échange	Mise en œuvre programme de formation initiale des Opérateurs terrain et des prestataires couvrant les activités des 18 premiers mois du projet dans les pays (rapports de formation)

9.2. Phase de Consolidation

- **Programmation des activités pendant la phase de consolidation**

44. Le PSP proposera deux mois avant le début de la phase de consolidation un plan de travail qui fera l'objet d'un processus de concertation avec les six États et qui sera validé par le CILSS. La mise en œuvre

des activités d'appui du PS se fera en lien avec celles prévues par les pays dans leur propre plan de travail. Les plans de travail pays seront établis par année calendaire et pourront être révisés à mi-parcours. Les activités de la phase de consolidation visent à réaliser les différentes formations permettant aux acteurs d'améliorer leurs capacités. Elle visera aussi à assurer un suivi évaluation des changements attendus grâces aux outils développés et mis à la disposition des acteurs au niveau national pour renforcer la planification et du CILSS pour la capitalisation, le plaidoyer et la communication.

- **Tâches et produits pendant la phase de consolidation**

45. Les tâches et produits spécifiques de la phase de consolidation sont :

Tableau 4 – Produits et Taches indicatives phase de consolidation

Tâches	Produits
formation directe des acteurs en lien avec le plan de formation établi, pour la gestion locale de l'eau et du foncier et pour le renforcement des systèmes de production et des filières	Acteurs formés dans la gestion de l'eau et du foncier et dans le diagnostic et la préparation de plans de développement participatifs des productions irriguées
formation de formateurs en lien avec le plan de formation établi, pour la démultiplication des formations	Formateurs formés
Suivi et contrôle de qualité des outputs des opérateurs locaux	Rapports de suivi et enquêtes d'opinions d'auprès des producteurs sur les processus participatifs et sur les services apportés
Capitalisation au travers des groupes de travail	Classeurs mis à jour et disséminé

9.3. Phase de transfert et institutionnalisation :

- **Programmation des activités pendant la phase de transfert et institutionnalisation**

46. Le PS proposera deux mois avant le début de la phase de transfert et institutionnalisation, un plan de travail qui fera l'objet d'un processus de concertation avec les six États et qui sera validé par le CILSS. Cette phase comportera la capitalisation finale des résultats, aussi les activités d'appui aux plaidoyer/recherche de financement, les évaluations finales et le dépôt des rapports finaux.

- **Tâches et produits pendant la phase de transfert et institutionnalisation**

47. Les tâches et produits spécifiques de la phase de consolidation sont :

Tableau 5 - Tâches indicatives phase de transfert et institutionnalisation

Tâches	Produits
Suivi des activités et contrôle de qualité des prestations des acteurs nationaux et opérateurs dans les zones d'intervention	Rapports de suivi
Formation de formateurs	Formateurs formés
Élaboration d'actions de plaidoyer et d'institutionnalisation en lien avec les pays, le CILSS et tout autre vecteur agissant en ce sens	Fiches de projet, fiches techniques, matériel de communication, notes à l'attention des décideurs, documentation d'exemples réussis, informations documentés sur les financements possibles etc.
Auto Evaluation des différentes dispositions et appuis mis en place (impacts obtenus sur le processus de sécurisation foncière locale, de gestion locale de l'eau et de planification locale des investissements et des infrastructures et services améliorés utilisées et de l'efficacité des plans de formations mis en œuvre)	Rapport d'auto évaluation
Elaboration du rapport final	Rapport et classeur finaux

X. Composition de l'équipe et compétences requises

10.1. Présentation générale

48. L'équipe du PS devra associer des experts internationaux de haut niveau avec des experts seniors et juniors issus des pays du Sahel ou d'Afrique de l'Ouest, dans un souci de transfert de compétences et de prise en compte des sensibilités culturelles et locales dans les approches proposées. Le PS détaillera dans sa proposition technique l'approche prévue pour le transfert de compétence au sein de ses équipes (en sus, naturellement, du transfert de compétence vers les équipes du CILSS, des pays et des instituts de formation partenaires du projet au travers notamment des formations de formateur)..

49. Le PS n'engagera du personnel et des dépenses que dans le cadre de plans de travail préalablement approuvés par le CILSS et la Banque Mondiale. Les personnels affectés à plein temps sur le projet seront exclus des ajustements résultant des plans de travail annuels.

50. Le CILSS se réserve cependant le droit de demander le remplacement des experts, dans le respect des dispositions contractuelles, si leur performance est jugée notoirement insatisfaisante.

10.2. Composition de l'équipe

51. L'équipe du PS Planification inclura, les profils clés suivants d'experts de très haute expérience et qualifications. Les propositions de temps d'intervention de chaque expert devront être dûment exposées dans la méthodologie et le plan de travail qui l'accompagne. Certains experts pourront être dédoublés si la quantité de travail le justifie. Tous les experts clés devront faire montre d'une excellente qualité de communication et de facilitation des échanges.

52.

a. Chef de mission : profil planification et développement local dans le cadre de projets de développement rural en Afrique , avec un minimum de quinze années d'expérience, dont des références substantielles au Sahel, en matière de conduite de projet de développement local et appui aux producteurs agricoles et/ou de gestion des ressources naturelles – une combinaison de ces trois thématiques étant souhaitable. Le chef de mission devra avoir une capacité démontrée de gestion d'équipe, de communication et de travail avec des clients multiples dans le cadre de projets de nature similaire.

b. Expert en ingénierie sociale spécialiste en planification du développement local et en gestion locale du foncier irrigué : profil sociologue et Expert en foncier rural, avec un minimum de dix années d'expérience, dont des références substantielles au Sahel en matière, (i) d'organisation et de renforcement des capacités des communautés rurales pour la planification du développement local et la gestion des ressources naturelles, (ii) d'intensification de la production agricole et accès au marché et (iii) d'analyse des droits fonciers et droits d'usage des terres et des eaux , d'accompagnement et de renforcement des capacités pour la gestion locale du foncier, et du processus de sécurisation foncière des exploitants agricoles sur différents types d'irrigation

c. Expert en analyse des systèmes de production : profil agroéconomiste, avec un minimum de dix années d'expérience, dont des références substantielles au Sahel, en matière d'analyse des systèmes de production incluant l'intégration des surfaces irriguées dans la dynamique de développement du système agraire et des filières, la valorisation des produits et sous-produits de l'agriculture irriguée, la diffusion des meilleures pratiques agricoles innovations permettant d'améliorer la performance économique des exploitations, et la promotion de services sociaux et environnementaux complémentaires à l'agriculture irriguée.

d. Un expert ou un membre de l'équipe ayant les compétences en gestion de changement, facilitation et formation de formateur, capable de concevoir des processus de gestion des changements et ceux de mise en échelle des solutions . il devra disposer de fortes compétences en communication écrite.

53. Les profils complémentaires d'expériences avérées pourront, dans le cas où ceux-ci ne seraient pas suffisamment couverts par les experts clés ci-dessus, être proposés pour couvrir des thématiques telles que la gestion des ressources en eau de surface et souterraines au niveau local

suivant l'approche Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), les filières et systèmes de production, l'ingénierie de formation.

54. La proposition technique du PS indiquera les moyens de backstopping (personnels, logistique et outils) qui seront mobilisés en appui à l'équipe du projet.

XI. Arrangements institutionnels

11.1. Tutelle du PS

55. Le PS Planification sera placé sous l'autorité du CILSS à travers le coordonnateur régional. Le contrat sera géré par l'Unité de Coordination Régionale du Projet (UCRP).

56. Le CILSS mettra à la disposition du PS les informations et documents indispensables à la bonne compréhension des activités du projet PARIIS et de sa contribution à l'atteinte des résultats du projet, ainsi que les informations dont il dispose et qui pourraient être utile au PS pour réaliser ces missions. Le CILSS sollicitera le partage d'informations au niveau de chacun des six pays et établira, au plus tard lors des négociations du contrat, une liste consolidée d'informations et documents qui seront partagés par chacun des pays. Une liste préliminaire de documents de référence qui seront partagés avec le PS est jointe en Annexe 7.

57. Le CILSS établira des contrats avec chaque PS. Les Contrats seront du type au temps passé avec facturation basée sur des taux de rémunération journalière des experts et les dépenses remboursables engagées par les PS.

58. Le CILSS procèdera semestriellement à une évaluation des performances du PS. Ces évaluations permettront d'apporter des ajustements du programme de travail des PS.

11.2. Collaboration du PS au niveau régional et au niveau des pays

59. Le PS Planification travaillera étroitement avec (voir également l'Annexe 6) :

a. Au sein de l'UCRP : le coordonnateur du projet et son équipe, notamment l'expert institutionnel, l'expert suivi & évaluation, l'expert genre ;
b. En lien direct avec l'UCRP,
   i. Les experts du projet basés à l'INSAH (Bamako) en charge de la gestion des connaissances, y compris la coordination des activités de recherche action ;
   ii. Les experts du projet basés au CRA (Niamey) en charge de l'administration du système d'information et de l'ingénierie de formation, ainsi que les prestataires et partenaires associés à ces deux thématiques ;
   iii. Les représentants du ROPPA, qui porteront les préoccupations des organisations de producteurs des six pays ;
   iv. Le fournisseur du système de suivi et évaluation ;
   v. Le ou les groupes de partage des connaissances régionaux établis sur les thématiques liées aux domaines d'intervention du PS ;
c. Au sein des pays :
   i. A l'échelon national, les Unités de Gestion du Projet (UGP) et les directions nationales impliquées dans la mise en œuvre du projet, ainsi que les groupes de partage des connaissances nationaux établis sur les thématiques liées aux domaines d'intervention du PS ;
   ii. A l'échelon intermédiaire, les services déconcentrés et les organisations professionnelles dans les zones pilotes qui auront signé des conventions avec l'UGP ;

iii. A l'échelon local, les communes ou autorités locales, les groupements de bénéficiaires, les opérateurs, les entrepreneurs et bureaux d'étude.

60. Le PS aura accès au système de suivi & évaluation développée par le projet à l'invitation du CILSS et pourra contribuer à assurer la qualité des données saisies par les opérateurs et acteurs du projet.

61. Le PS fera usage, et participera à la conception et à l'amélioration, en faisant des recommandations opérationnelles, des outils de gestion des connaissances et du système d'information administrés respectivement par l'INSAH et le CRA.

62. Le PS Planification échangera régulièrement et en tant que de besoin avec les autres PS sur tous les sujets communs, en vue de faciliter la mise en œuvre du projet. L'UCRP sera copiée sur tous les échanges pertinents.

XII. Calendrier

63. Le contrat du PS Planification sera établi pour une durée totale de 36 mois. Cependant les évaluations de chaque phase conditionneront la poursuite du contrat sur les phases suivantes. Les durées de phases sont indiquées dans le chapitre 9 ci-dessus.

XIII. Conditions matérielles

64. Les PS auront des rencontres fréquentes avec l'équipe du projet au CILSS, ces réunions et rencontres de travails seront organisées par le CILSS au sein du CILSS ou à l'extérieur dans des salles appropriées.

XIV. Coût et financement

65. Les ressources du don de l'Association Internationale du Développement (Banque Mondiale) allouées aux prestations du PS Planification pour les trois ans du contrat sont données dans les instructions aux candidats.

66. Le PS inclura dans son offre financière tous les coûts liés aux interventions de ses experts à leurs participations aux rencontres et les frais administratifs qui y sont liés. Les frais de logistique d'organisation des réunions, ateliers, formations et échanges et la participation des ressortissants des pays et des organisations régionales seront prises en charge sur les budgets des pays et du CILSS.

67. Le coût de la conception des produits didactiques, y compris la production des maquettes finalisées sera à la charge du PS et l'offre financière comprendra une provision de $ 100.000 qui constituera un plafond à ne pas dépasser

XV. Annexes

- Annexe 1 : Description du projet
- Annexe 2 Zones d'intervention du projet
- Annexe 3 : Exemple de contenu d'une solution d'irrigation
- Annexe 4 : mécanisme générique de mise en œuvre des solutions d'irrigation
- Annexe 5 : mécanisme de gestion des connaissances
- Annexe 6 : Liste des acteurs du projet
- Annexe 7 : Liste des documents de Référence

Annexe 1 : Description du Projet

Le PARIIS contribue à la réalisation des objectifs primordiaux de l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel- 2iS, qui sont « une agriculture irriguée en expansion, productive, durable, rentable, créatrice d'emplois et assurant la sécurité alimentaire au Sahel ».

L'objectif du développement du projet (ODP) consiste à améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation et à accroître les superficies irriguées en suivant une approche régionale basée sur les « solutions » dans les pays participants du Sahel. Le projet visera à institutionnaliser les solutions d'irrigation élaborées par les six pays en vue d'assurer la capitalisation des connaissances acquises et garantir la durabilité de l'approche au-delà de la durée de vie du projet.

De cet ODP découlent des principes fondamentaux suivants :

- L'augmentation des superficies irriguées et exploitées au Sahel ne se produira que si la performance des systèmes d'irrigation est améliorée et si la viabilité à long terme des nouveaux systèmes peut être démontrée ;
- La clé de l'amélioration de la performance du sous-secteur de l'agriculture irriguée est le renforcement des capacités des parties prenantes à mettre en œuvre et à gérer les systèmes d'irrigation ;
- Les activités de renforcement des capacités doivent reposer sur « le travail de terrain » dans un cycle constant de politique et de planification, de mise en œuvre et d'apprentissage visant l'amélioration.

La Déclaration de Dakar a identifié cinq domaines clés d'intervention correspondant à une typologie des systèmes d'irrigation applicables à la région du Sahel (*Tableau 1*) qui considère les irrigations au sens large comme toute forme organisée de maîtrise de l'eau agricole pour lesquels le projet vise à développer des solutions pratiques et performantes.

Tableau 1 - Cinq types de systèmes d'irrigation

Type	Systèmes d'irrigation	Description
1	**Aménagement de bas-fonds et décrue contrôlée**	Amélioration de la collecte des eaux de pluie basée sur un contrôle partiel des eaux à l'aide de petites levées, de vannes et de structures d'accès dans les zones basses, y compris les bas-fonds et les plaines de décrue
2	**Petite irrigation individuelle privée**	Systèmes d'irrigation privée à petite échelle pour les particuliers ou de petits groupes de producteurs, impliquant la présence d'équipements de pompage et la distribution de l'eau par différents types de canalisations ou de conduites
3	**Irrigation communautaire**	Irrigation communautaire à petite échelle pour les villages ou les grands groupes de producteurs constitués en organisations d'utilisateurs, gérant les équipements de pompage et la distribution de l'eau par différents types de canalisations ou de conduites, ainsi que les structures d'accès
4	**Grande irrigation publique**	Plans d'irrigation à grande échelle gérés par les autorités publiques, provenant généralement de grands cours d'eau régulés par des barrages, et impliquant une combinaison de stations de pompage, de vannes, de grands systèmes de canalisations et de drainage, des routes de desserte et une structure de gouvernance complexe s'appuyant sur des organisations d'utilisateurs
5	**Irrigation à travers le partenariat public – privé(PPP).**	Plans d'irrigation à moyenne ou grande échelle basés sur un partenariat entre le gouvernement, une entité privée et les communautés à proximité du système d'irrigation en vue de développer et de gérer ce dernier (répondant aux mêmes spécifications techniques que le Type 4)

Le projet est construit autour du concept de solution d'irrigation qui allie :

- Des modèles institutionnels et des modalités organisationnelles pour le développement et la gestion du système d'irrigation ;
- Des mécanismes de financement du développement et de la gestion des systèmes irrigués reposant sur une combinaison adéquate d'investissements publics, de contributions en nature des bénéficiaires, de subventions judicieuses (smart subsidies), de crédit et de garanties ;
- La sélection et la conception rigoureuses de technologies adaptées et des infrastructures connexes, adossées à des mécanismes appropriés de contrôle de la qualité ;
- Des parties prenantes qualifiées et autonomes, capables de mettre en œuvre les différentes composantes de la solution de manière coordonnée.

L'objectif est de doter les six pays, d'ici la fin du projet, d'un ensemble complet de solutions solides pour les cinq types de systèmes d'irrigation ainsi que des capacités pour les déployer à l'échelle. Des solutions seront identifiées pour chaque type de système d'irrigation en s'appuyant sur la typologie définie dans le cadre de l'Initiative Irrigation au Sahel.

Les solutions sont spécifiques au contexte et peuvent s'inspirer des bonnes (et mauvaises) pratiques et des innovations réussies dans d'autres domaines similaires. Elles doivent être adaptées aux contraintes et aux potentialités en matière de disponibilité et de variabilité des ressources en eau, de systèmes fonciers, de contexte socio-économique et culturel, de services aux agriculteurs-irrigants, de demande du marché et de comportement des consommateurs. La mise au point d'une planification rigoureuse tenant compte de ces facteurs contextuels à l'échelle appropriée doit soutenir le développement de solutions d'irrigation dans tout domaine donné. Des mécanismes d'apprentissage basés sur les activités de suivi et d'évaluation sont essentiels pour cette planification.

Ces notions sont schématisées dans la *Figure 1*.

Figure 1 - Planification, conception et mise en œuvre des solutions d'irrigation

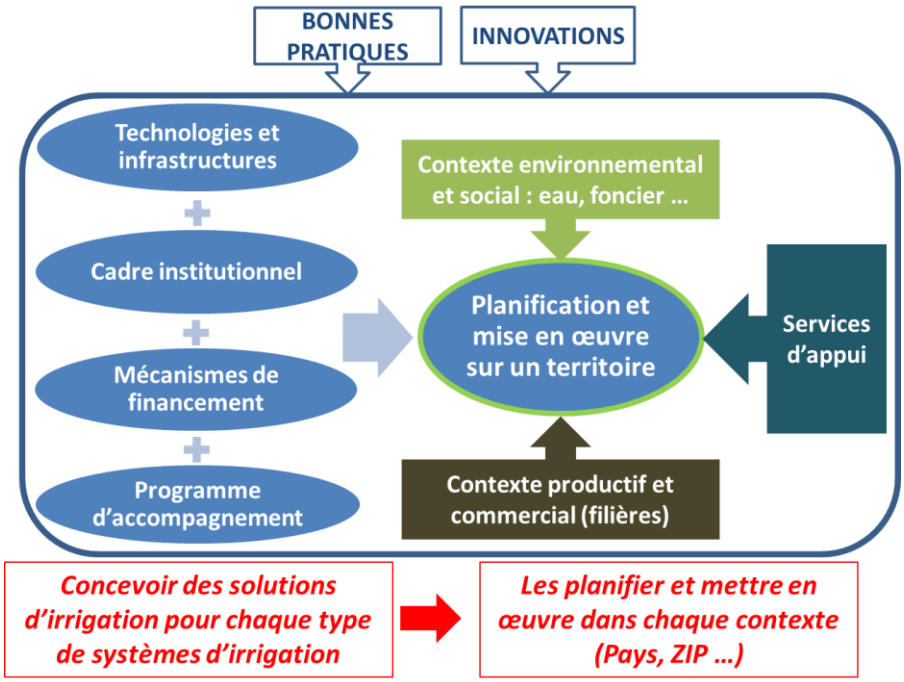

Le projet est structuré en trois composantes qui sont conçues de manière à contribuer à la réalisation de l'objectif de renforcement des capacités défini dans l'ODP.

1. La **Composante A de modernisation du cadre institutionnel** vise à renforcer la capacité des pays à mettre à l'échelle les solutions d'irrigation. En particulier il s'agit de renforcer, en tant que de besoin, les capacités institutionnelles de planification et de gestion des investissements au niveau local dans les zones d'intervention du projet PARIIS (ZIP). Cela passera par la réalisation d'études et d'appuis institutionnels et organisationnels aux acteurs locaux. Des avancées sur le terrain pourront ensuite être consolidées au niveau national afin de contribuer à la modernisation des institutions du secteur.
2. La **Composante B de financement des solutions d'investissement dans l'irrigation** vise à élaborer et mettre en œuvre des solutions d'irrigation pour chacun des cinq types de systèmes d'irrigation à une échelle significative dans les Zones d'Intervention du projet (ZIP) afin de démontrer leur potentiel d'expansion (sous-composante B2). Les objectifs quantitatifs sont présentés dans le *Tableau 2*.Ces solutions d'irrigations intègreront la mise en place ou le renforcement d'infrastructures et de services pertinents de soutien à la gestion des aménagements, à la production et à la mise en marché des productions agricoles. Elle permettra également de constituer un portefeuille d'investissements pour les pays et appuiera la recherche des financements correspondants (sous-composante B1). Les objectifs quantitatifs portent sur la mise à jour d'études de faisabilité et d'études d'impacts pour les grands aménagements d'environ 50.000 ha.

Tableau 2 - Superficies à revitaliser et à développer par type d'irrigation et par pays

		Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	TOTAL	
Burkina Faso	Réhabilitation (ha)	750	0	100	0	0	850	**5.950**
	Nouveau (ha)	700	3800	600	0	0	5100	
Tchad	Réhabilitation (ha)	0	0	120	0	0	120	**2.890**
	Nouveau (ha)	1910	620	240	0	0	2770	
Mali	Réhabilitation (ha)	450	0	110	500	0	1060	**3.030**
	Nouveau (ha)	900	500	570	0	0	1970	
Mauritanie	Réhabilitation (ha)	1000	0	300	0	0	1300	**3.575**
	Nouveau (ha)	1000	225	1050	0	0	2275	
Niger	Réhabilitation (ha)	0	0	0	500	0	500	**4.710**
	Nouveau (ha)	360	2400	1450	0	0	4210	
Sénégal	Réhabilitation (ha)	400	0	1900	0	0	2300	**3.070**
	Nouveau (ha)	420	0	350	0	0	770	
Total		**7890**	**7545**	**6790**	**1000**	**0**	**23225**	**23.225**
dont nouveaux aménagements		5290	7545	4260	0	0	17095	
dont aménagements réhabilités		2600	0	2530	1000	0	6130	

La **Composante C de gestion des connaissances et coordination** vise deux objectifs essentiels. La sous-composante C1 (gestion des connaissances) vise à collecter, produire et diffuser les connaissances utiles au sous-secteur de l'irrigation et à permettre aux intervenants de

l'irrigation de se les approprier et de communiquer entre eux autour des solutions. Cette composante regroupe les instruments et mécanismes de gestion des connaissances tels que le système d'information sur l'eau et l'irrigation (SIREI), la plateforme de gestion des connaissances et les appuis à la recherche action et au développement de la formation. La sous-composante C2 (coordination) vise à garantir une coordination efficace entre les activités du projet et à mettre en place un dispositif régional de suivi-évaluation, et une stratégie de communication axée sur la mise en œuvre des solutions et la mobilisation des ressources pour le secteur de l'irrigation.

L'ensemble du projet sera mis en œuvre selon un processus itératif entre ses trois composantes. L'environnement propice et les outils de planification prévus dans le cadre de la composante A ouvriront la voie à la réalisation des investissements identifiés dans la composante B. Cette dernière mettra en œuvre des solutions d'irrigation en poursuivant deux grands objectifs : (i) accroître les zones irriguées effectivement exploitables et l'intensité des cultures dans la région de manière à respecter les trois principes fondamentaux de l'ODP ; et (ii) générer une dynamique et des connaissances suffisantes autour des solutions pour permettre un développement de l'irrigation à plus grande échelle. Les dispositifs et mécanismes de gestion des connaissances de la composante C permettront d'organiser les informations et les enseignements tirés au service des processus de planification et de mise en œuvre des investissements des deux autres composantes. Les acteurs institutionnels et opérationnels des composantes A et B sont impliqués dans les activités de la Composante C.

Les indicateurs de résultat du projet, incluant les indicateurs d'objectif de développement et les indicateurs intermédiaires au niveau des trois composantes, sont présentés dans le *Tableau 3*.

Tableau 3 - Cadre de résultats du PARIIS

ODP : améliorer la capacité des acteurs à développer et gérer l'irrigation et accroître les superficies irriguées selon une approche régionale par les solutions dans les pays participants
• OD.1 : Nombre de bénéficiaires directs dont pourcentage de femmes • OD.2 : Superficies équipées avec des systèmes d'irrigation et de drainage nouveaux ou améliorés • OD.3 : Intensité culturale sur superficies équipées (%) • OD.4 : Nombre d'acteurs formés utilisant les connaissances acquises • OD.5 : Part du portfolio d'investissement d'irrigation des pays alignée avec l'approche par les solutions (%)
Composante A : renforcement institutionnel et planification
• A.1 : Instruments de gestion locale du foncier renforcés y.c. outils adéquats (nombre) • A.2 : Instruments de gestion locale des ressources en eau renforcés y.c. outils adéquats (nombre) • A.3 : Participants aux activités de concertation (nombre) => *au niveau local*, *national*, *régional*
Composante B : financement des solutions d'irrigation (et de service)
• B.1 : Nombre de périmètres étudiés pour lesquels des financements sont mobilisés • B.2 : Nombre d'usagers de l'eau recevant un service d'irrigation & drainage nouveau ou amélioré • B.3 : Nombre d'organisations d'irrigants opérationnelles établies ou renforcées • B.4 : Nombre de producteurs ayant accès à des services établis ou améliorés par le projet
Composante C : gestion des connaissances et coordination
• C.1 : Nombre de groupes de travail actifs sur les échanges de connaissance • C.2 : Nombre d'activités de recherche appliquée

- C.3 : Nombre de solutions d'irrigation documentées et disséminées dans les pays

Annexe 2 : Zones d'Intervention du Projet (ZIP)

Les zones d'intervention du projet (ZIP) sont des zones dans lesquelles le projet financera les investissements d'irrigation et les activités d'accompagnement. Elles présentent à la fois des besoins de revitalisation de systèmes existants et un excellent potentiel de mise à l'échelle de systèmes nouveaux.

Le projet vise à mettre en œuvre des solutions améliorées à une échelle suffisante pour démontrer leur compétitivité et leur potentiel d'expansion, tout en restant dans les limites fixées pour éviter des impacts environnementaux néfastes importants. L'échelle devra permettre d'établir d'une base de clientèle suffisamment large pour assurer la viabilité de divers services professionnels (pour la maintenance, etc.) qui seront établis et renforcés pour faire fonctionner les systèmes.

Des plans locaux de développement seront mis en œuvre avant tout investissement au titre de la Composante A et cibleront des sites d'intervention au sein des ZIP. Ces plans seront notamment basés sur la diligence raisonnable nécessaire en ce qui concerne les niveaux durables de prélèvement des eaux souterraines et de surface au niveau des sous-bassins versants. Un séquencement des interventions au sein de ces zones sera établi afin de concentrer les moyens du projet sur des zones restreintes en phase de démarrage, avant d'étendre progressivement la zone d'action.

Les zones d'intervention du projet au niveau des six pays sont données dans le *Tableau 4*. Elles ont été identifiées par des équipes nationales au stade de la préparation du projet selon un processus participatif validé par les parties prenantes nationales en fonction de leurs propres demandes, besoins et politiques d'investissement.

Tableau 4 - Zones d'intervention prioritaires du projet par pays

Pays	ZIP
Burkina Faso	Quatre régions administratives : Boucle du Mouhoun, Nord, Centre et Centre-Ouest, plus les provinces de Houet et Tuy pour le sous-projet SOFITEX
Tchad	Région orientale : Ouaddaï, Wadi Fira et Sila Région centrale : Guéra, Salamat Région occidentale : Hadjer Lamis et Chari Baguirmi Région du Sud : Mayo-Kebbi Est et Ouest, Tandjilé, Logone Oriental et Occidental
Mali	Région de Koulikoro : cercles de Koulikoro et de Dioïla Région de Ségou : cercles de Ségou et de Barouéli Périmètres de l'Office du Niger
Mauritanie	Vallée du fleuve Sénégal (4 régions) : Trarza, Brakna Ouest, Gorgol, Guidimaka Hors vallée du fleuve Sénégal (5 régions) : Adrar, Tagânt, Hodh el Gharbi, Hodh ech-Chargui, Assaba
Niger	Quatre régions administratives : Agadez, Tahoua, Dosso et Tillabéri
Sénégal	Vallée du fleuve Sénégal Région de la Casamance : Kolda, Sédhiou Bassin Arachidier, centre du pays)

Annexe 3 : Exemple de contenu d'une solution d'irrigation

Thème	Exemples de contenu (à adapter pour chaque type d'irrigation)
Cadre institutionnel et gouvernance	Manuel de développement de solution (y compris des outils multimédias) décrivant à la fois pour le développement et la gestion du système : • Architecture et relations institutionnelles • Rôle détaillé de toutes les parties prenantes impliquées (institutions, prestataires de service, fournisseurs et entrepreneurs) • Incitations à la performance (rémunérations, etc.) • Règlements administratifs standards, contrats et accords • Approche de la revitalisation des systèmes dégradés • Processus d'attribution des terres et politique de gestion foncière • Processus d'attribution de l'eau et politique des droits de l'eau • Politique et mécanisme de résolution des problèmes et des griefs
Conception technique, équipement et technologies	Termes de référence (TDR) standards pour les conceptions techniques et la supervision des travaux Directives sur la conception, normes et standards Cahiers des charges des équipements, labels de qualité Manuel E&M (y compris des outils multimédias) Coûts (fiches de prix unitaires, mécanisme de suivi des coûts) Mécanismes de contrôle de qualité
Mécanisme financier pour l'investissement et l'E&M	Directives pour la création d'entreprises, dont : • Évaluation du développement du plan et des coûts de gestion • Modèle de plan d'activités et de plan de financement • Information sur les marchés et directives pour les études de commercialisation et l'accès au marché • Analyse des systèmes de production Règles et taux de subvention et formulaires de demande/directives pour les demandes (y compris l'exonération fiscale le cas échéant) Matériel d'information/de facilitation pour les institutions de financement Directives pour le manuel d'administration du plan, y compris le recouvrement des coûts Inventaire des sources de financement mis à jour (projets, programmes, etc.)
Programme de renforcement des capacités	Manuels d'information et de formation pour toutes les parties prenantes impliquées Programme de formation pour toutes les parties prenantes impliquées (femmes et hommes) Liste des prestataires de service éligibles formés/expérimentés dans la solution (appelés *opérateurs de solutions d'irrigation*) Évaluation des capacités de formation, liste des prestataires de formation certifiés Coûts de formation à inclure dans le développement du plan et les coûts de gestion.

Annexe 4 : mécanisme générique de mise en œuvre des solutions d'irrigation

Bien que les dispositifs organisationnels de mise en œuvre du PARIIS dans chaque pays soient adaptés aux contextes particuliers de chaque pays, ils suivent le schéma général présenté en *Figure 2*.

Figure 2 - Dispositions de mise en œuvre pour les solutions d'irrigation au niveau d'un pays

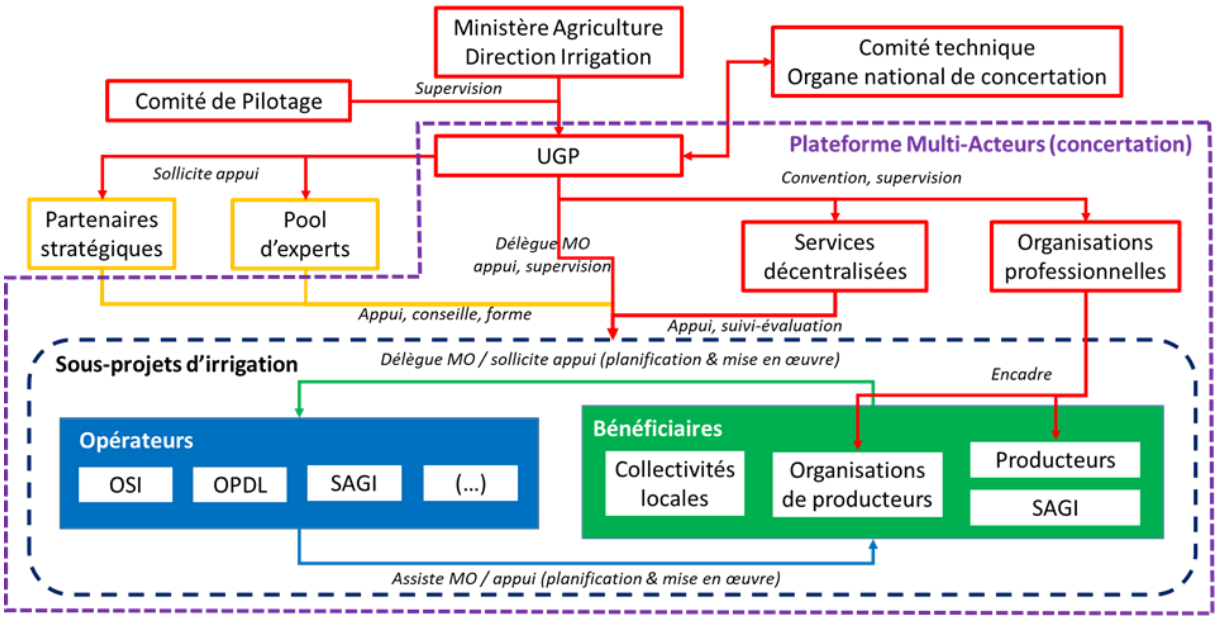

Le projet sera mis en œuvre dans chaque pays par une Unité de Gestion de Projet (UGP) responsable de la coordination des activités et garante de la bonne utilisation des fonds alloués au projet. L'UGP sera logée au sein d'une structure gouvernementale en charge de l'irrigation, supervisée par un Comité National de Pilotage et, éventuellement, conseillé par un Comité Technique National. Elle signera des conventions et des contrats de service en tant que de besoin pour mobiliser les appuis nécessaires à la mise en œuvre du projet. D'autres organes/acteurs seront mobilisés par l'UGP (des OPDL, des OSI, des EAS, des organes nationaux de concertation, des plateformes multi-acteurs, des partenaires stratégiques, des pools d'experts) afin de remplir des fonctions nécessaires au déploiement des solutions.

Les Opérateurs de Planification du Développement Local (OPDL) apportent un appui méthodologique aux entités en charge du foncier et de la gestion des ressources en eau pour les activités de planification et de gestion des ressources, et les maîtrise d'ouvrage locales pour la planification des investissements en cohérence avec les plans locaux de développement.

Les Opérateurs de Solutions d'Irrigation (OSI) appuient les maîtrises d'ouvrages locales, ou assureront eux-mêmes la fonction de maîtrise d'ouvrage déléguée, afin de mettre en œuvre l'ensemble des éléments de la solution d'irrigation. Pour les aménagements de type 4 et 5, les SAGI sont les opérateurs naturels, mais pourront déléguer cette fonction à un prestataire.

Les Entités d'Appui et de Suivi (EAS) sont des entités gouvernementales infranationales de niveau déconcentré ou des organisations professionnelles agricoles qui seront chargés d'assurer un suivi et un contrôle du déroulement des sous-projets.

Les investissements programmés et mis en œuvre par les pays devront correspondre à des solutions d'irrigation et revêtir en tant que tels les attributs d'une solution d'irrigation. Ces

solutions seront mises en œuvre au travers de sous-projets portés par des promoteurs représentant les bénéficiaires.

Les sous-projets du PARIIS devront être mis en œuvre selon des cycles de projets exemplaires. Le PARIIS intervenant tout au long de ce cycle via ces trois composantes A (planification), B (mise en œuvre), C (capitalisation) contribuera à l'amélioration des cycles de projets d'aménagement. La *Figure 3* présente un cycle exemplaire d'un sous-projet au niveau local permettant le déploiement d'une solution d'irrigation. Il montre les contributions des différentes composantes et des différents acteurs de niveau régional et national.

Figure 3 - Cycle exemplaire de sous-projet

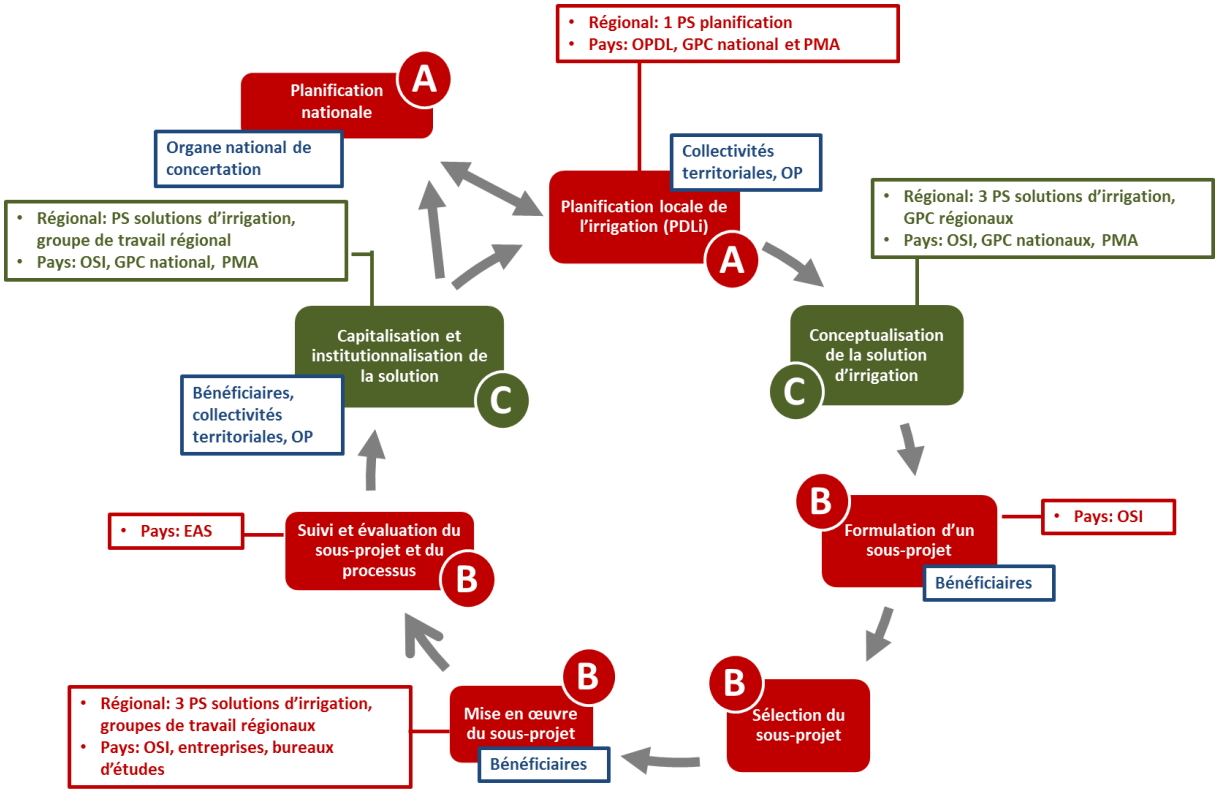

Les relations fonctionnelles entre les différents niveaux d'intervention sont précisées dans la Figure 4.

Figure 4 - Schéma global des relations fonctionnelles pour la mise en œuvre du PARIIS

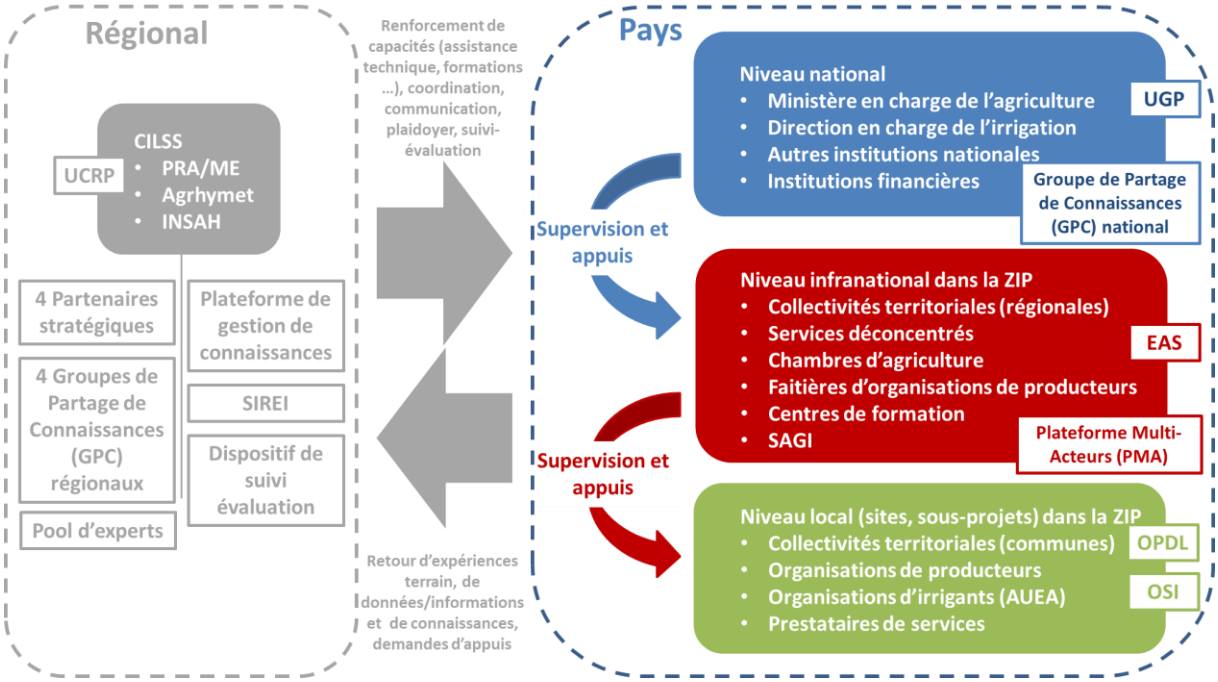
Régional
CILSS
UCRP
PRA/ME
Agrhymet
INSAH
4 Partenaires stratégiques
4 Groupes de Partage de Connaissances (GPC) régionaux
Pool d'experts
Plateforme de gestion de connaissances
SIREI
Dispositif de suivi évaluation
Renforcement de capacités (assistance technique, formations ...), coordination, communication, plaidoyer, suivi-évaluation
Retour d'expériences terrain, de données/informations et de connaissances, demandes d'appuis
Pays
Supervision et appuis
Supervision et appuis
Niveau national
Ministère en charge de l'agriculture
Direction en charge de l'irrigation
Autres institutions nationales
Institutions financières
UGP
Groupe de Partage de Connaissances (GPC) national
Niveau infranational dans la ZIP
Collectivités territoriales (régionales)
Services déconcentrés
Chambres d'agriculture
Faitières d'organisations de producteurs
Centres de formation
SAGI
EAS
Plateforme Multi-Acteurs (PMA)
Niveau local (sites, sous-projets) dans la ZIP
Collectivités territoriales (communes)
Organisations de producteurs
Organisations d'irrigants (AUEA)
Prestataires de services
OPDL
OSI

Annexe 5 : mécanisme de gestion des connaissances

Le mécanisme de gestion des connaissances du PARIIS consiste à s'inspirer des bonnes pratiques et des retours d'expérience pour l'élaboration, l'amélioration et l'institutionnalisation des solutions d'irrigation en organisant un flux d'information entre niveaux national, régional, et entre les pays. Il repose sur des processus itératifs, participatifs et orientés vers la résolution des problèmes pour un apprentissage tout au long de la mise en œuvre du projet.

3. Le mécanisme a trois objectifs principaux : (i) un objectif opérationnel d'accompagnement et de renforcement de capacité des opérateurs et des bénéficiaires impliqués dans la mise en œuvre des sous-projets d'irrigation ; (ii) un objectif de capitalisation des expériences, bonnes pratiques et innovations en vue de la mise à l'échelle et de l'institutionnalisation des solutions d'irrigation ; et (iii) un objectif de partage, de diffusion et de dissémination des connaissances par la mise en place de mécanismes et dispositifs partagés au niveau régional. Cette dernière fonction sera principalement assurée par le CILSS et ses centres spécialisés, CRA et INSAH, qui auront en charge de mettre en place et d'administrer différents instruments appropriés.

Des Plateformes Multi-Acteurs seront constituées de représentants de l'ensemble des catégories d'acteurs intervenant dans les ZIP au niveau des sites et des sous-projets mis en œuvre dans le cadre du PARIIS. Ces arènes de concertation seront le lieu privilégié d'appropriation des solutions d'irrigation, d'expression des besoins et des difficultés rencontrées et de collecte d'information. Elles sont prises en charge par l'UGP qui bénéficiera de l'appui des PS et mandatera une équipe d'animation et de facilitation en charge de garantir le bon déroulement et la continuité des activités des PMA.

Quatre Partenaires Stratégiques seront recrutés par le CILSS pour fournir une expertise aux pays en matière d'outils méthodologiques, de formation, de capitalisation et d'institutionnalisation des solutions dans le domaine de la planification, et des solutions d'irrigation de type 1&3, de type 2 et de type 4&5. Les partenaires stratégiques du CILSS joueront un rôle essentiel dans la facilitation de ces groupes de partage des connaissances. Ils collecteront les connaissances et les informations relatives aux sujets traités par les groupes. Ils faciliteront directement le travail des groupes régionaux et appuieront les groupes de travail pays sur le plan méthodologique et au travers de formations.

Quatre groupes de partage de connaissances régionaux seront constitués par le CILSS dans les domaines susmentionnés. Ils seront composés d'un panel d'experts de hauts niveaux, dont au moins un scientifique, d'un représentant du ROPPA, du PS concerné, et d'experts nationaux et régionaux du PARIIS. Ils seront consultés pour examiner l'avancement des travaux aux principales étapes du processus, et pour formuler des avis et des recommandations sur toutes les décisions stratégiques à prendre par le PARIIS dans leur domaine de compétence. Le travail des groupes de partage des connaissances régionaux s'appuiera sur la mise en place de différents instruments de communication et d'échange incluant une plateforme virtuelle (site web et réseaux sociaux), un système d'information et de suivi, des publications et des rencontres régulières. Il s'appuiera également sur des activités ciblées de recherche-action financées au niveau des pays.

Des groupes de partage de connaissance nationaux seront constitués de l'ensemble des catégories d'acteurs intervenant au niveau national dans le domaine de l'irrigation. Des instances existantes pourront être mobilisé et financé par le projet. Elles auront notamment pour objectif de favoriser les échanges entre le niveau local et régional et l'appropriation des produits de connaissances.

Par ailleurs, le CILSS établira et financera un pool d'experts de haut niveau, mobilisés à la demande des pays pour fournir des services d'amélioration de la qualité pour les études et les projets en cours de mise en œuvre.

Les modalités de fonctionnement du mécanisme de gestion des connaissances sont schématisées dans la *Figure 5*.

Figure 5 - Présentation schématique du mécanisme de gestion des connaissances

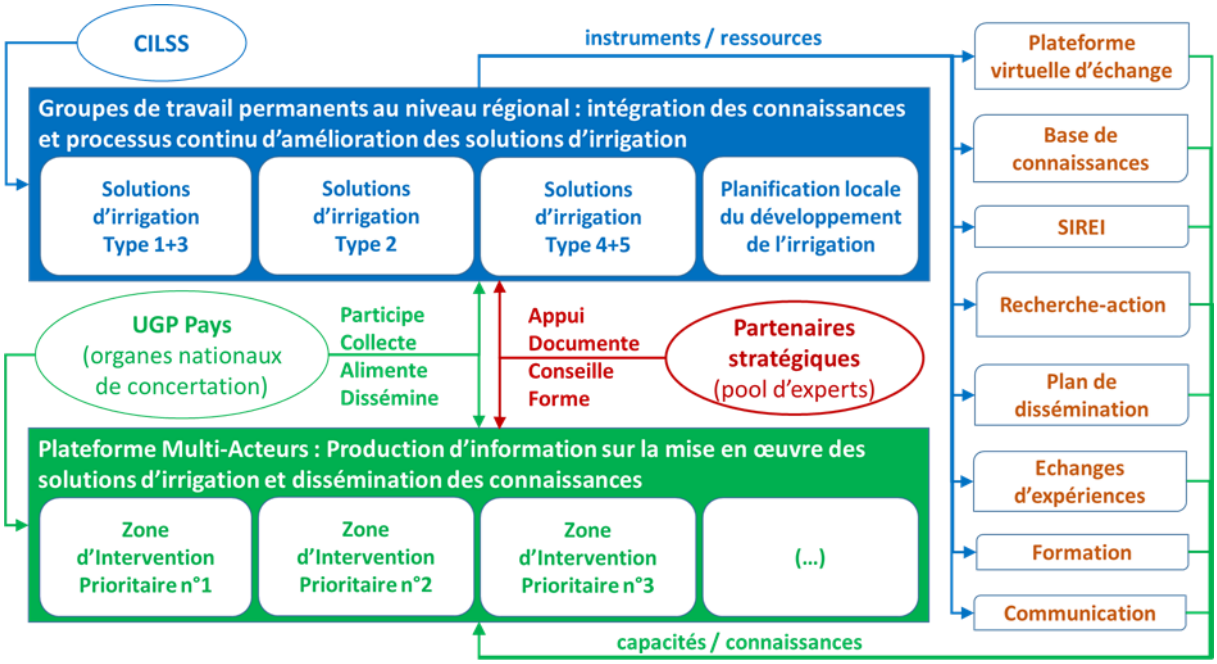

Annexe 6 : Liste des Acteurs du Projet

Thématique	Acteurs concernés
Toutes thématiques	CILSS : coordination régionale d'ensemble impliquant tous les PS INSAH : facilitation échanges de connaissances CRA : ingénierie de formation AKVO : système suivi & évaluation
Processus de planification du développement et de gestion des ressources (foncier et eau) au niveau local	Groupe de partage des Connaissance Régional (GGCR) planification Groupes de partage des Connaissances Nationaux (GGCN) planification Ministère technique, département en charge de l'irrigation et autres départements Unité de Gestion du Projet (UGP) Services déconcentrés Chambres d'Agriculture et faîtières Collectivités locales Commissions foncières ou équivalent Commissions locales de l'eau ou équivalent Institutions de financement du développement local Opérateurs de terrain pour la mise en œuvre de la Planification Locale (OPDL) SAGI (Types 4 et 5)
Processus d'institutionnalisation des approches et solutions	Ministère technique, département en charge de l'irrigation et autres départements Unité de Gestion du Projet (UGP) Organisations professionnelles Instituts de formation dans les pays Banques et autres institutions de financement (mécanismes de financement) SAGI (Types 4 et 5)
Processus d'amélioration des solutions d'irrigation • Type 1 • Type 2 • Type 3 • Type 4 • Type 5	GCR par type d'irrigation GCN par type d'irrigation Ministère technique, département en charge de l'irrigation Unité de Gestion du Projet (UGP) Services déconcentrés Chambres d'Agriculture et faîtières Collectivités locales Organisations de producteurs Organisations d'irrigants Institutions de financement locales Opérateurs de terrain pour les Solutions d'Irrigation (OSI) SAGI (Types 4 et 5)
Processus d'amélioration des solutions de services aux producteurs	GCR services aux producteurs GCN services aux producteurs) Ministère technique, département en charge de la vulgarisation Unité de Gestion du Projet (UGP) Services déconcentrés Chambres d'Agriculture et faîtières Collectivités locales Organisations de producteurs Instituts de formation locaux Opérateurs de terrain pour les Solutions de Service (OSS) SAGI (Types 4 et 5)
Processus d'amélioration des politiques	Ministère technique Ministère des finances Acteurs nationaux (organisations de producteurs, représentation secteur privé)
Aspects formation	CRA, 2IE, AfricaRice : appui processus d'apprentissage

Thématique	Acteurs concernés
	Institutions de formation dans les pays

Annexe 7 : Liste des Documents de Référence (A COMPLETER)

- World Bank, Sahel Irrigation Initiative Support project, Project Appraisal Document, (Final Draft, December 2017)
- CILSS, Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel, Manuel d'exécution du projet ainsi que les manuels spécifiques des six pays participants
- Cadre Stratégique pour l'Eau Agricole au Sahel, version finale, septembre 2017
- Documents de sauvegarde environnementale et sociale (CGES-PGPP-CPRP) des pays
- Manuel de mis en Œuvre – TC

.....